

La gestion séparée des biodéchets c'est l'avenir

La preuve par l'écrit

La gestion séparée des biodéchets c'est l'avenir, la preuve est faite par un grand nombre de textes réglementaires et de rapports que ce soit au niveau français, européen et international. Nous ne pouvons plus nous permettre d'ignorer les biodéchets de nos poubelles et de gaspiller les ressources qu'ils constituent. De même, nous ne pouvons laisser proliférer sur notre territoire une technologie coûteuse, mal maîtrisée et polluante qu'est le traitement mécano-biologique (TMB).

Consultez les liens ci-dessous pour tout savoir de la problématique des biodéchets.

Textes réglementaires et rapports qui soutiennent la collecte séparée des biodéchets

- ▶ [Directive n° 2008/98/CE du 19/11/08 relative aux déchets et abrogeant certaines directives, article 22](#)

Textes réglementaires qui vont dans le sens de la valorisation des biodéchets

- ▶ [Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement \(I\), articles 2 et 46 : objectifs de valorisation matière et de production d'énergie renouvelable du Grenelle](#)

"La France s'engage à porter la part des énergies renouvelables à au moins 23 % de sa consommation d'énergie finale d'ici à 2020."

"Augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 35 % en 2012 et 45 % en 2015 de déchets ménagers et assimilés"

Les déchets organiques ou biodéchets regroupent les déchets issus de ressources naturelles animales ou végétales. Dans les déchets ménagers, ils sont constitués surtout des déchets de cuisine (épluchures de légumes et autres restes alimentaires), des déchets verts du jardin (tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes ...) et des déchets en cellulose (essuie-tout, mouchoir en papier). Les papiers et cartons peuvent aussi être rangés dans cette catégorie.

Les biodéchets se dégradent sous l'action des bactéries et d'autres micro-organismes : ils ont la capacité de pourrir et de fermenter, c'est pourquoi on les appelle également déchets putrescibles ou fermentescibles.

Les biodéchets représentent près de la moitié de la poubelle moyenne d'un ménage, de 40 % à 60 % de son poids.

Traiter séparément les biodéchets permet d'en extraire de l'énergie d'origine renouvelable grâce à la méthanisation **et de produire du compost de qualité**, amendement naturel permettant d'améliorer durablement la santé agronomique des sols et la croissance des plantes en diminuant le recours aux produits fertilisants issus de la pétrochimie.

Incinerer et enfouir les biodéchets conduit à des pollutions diverses et à un gaspillage énergétique. C'est pourquoi il est urgent de les séparer à la source afin de les traiter de manière écologique, si possible en respectant le principe de proximité pour minimiser les transports d'une matière composée de 60 à 90 % d'eau.